

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2019

'an deux mille dix-neuf, le 22 janvier, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PLAILLY, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MANGOT, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 17 Nbre de conseillers Présents : 14

Nbre de votants : 16

Date de convocation 15/01/2019 Date d'affichage 15/01/2019 **Etaient présents :** Mrs LEMAISTRE, EUZET, Mmes LOURME, de BUSSY, Adjoints ; Mr ADER, Mme BYCZINSKI, Mme CHABOT, Mr GREGEOIS, Mmes GRELLIER, LEMAIRE, CORNIC, HLADKY, Mr HAGARD.

<u>Absents excusés et représentés</u>: Mr SABATIER ayant donné pouvoir à Mme de BUSSY, Mr MONNEINS ayant donné pouvoir à Mme LOURME.

Absent excusé: Mr FELIX

Secrétaire de séance : Mr ADER

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour la construction d'un Pôle santé
- ⇒ Plan de financement Travaux Eclairage Public allée de la Ferme
- Octroi de la garantie des emprunts auprès de l'Agence France Locale année 2019
- ⇒ Bilan des marchés publics passés en 2018
- Schéma de mutualisation des services communaux et intercommunaux
- ⇒ Questions diverses

Délibération n°0101/2019 � Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour la construction d'un Pôle santé

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite de la part de l'Etat une subvention dans le cadre de la D.E.T.R. 2019 pour l'opération de construction du Pôle santé, rue Anatole PARENT. Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération n°0201/2019 Plan de financement - Travaux Eclairage Public allée de la Ferme

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'éclairage public souterrain, allée de la Ferme ;

Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 18/12/2018 s'élevant à la somme de 11 997,65 € (valable 3 mois);

Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 10 152,56 € (sans subvention) ou 4 656,59 € (avec subvention) ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise afin de procéder aux travaux d'éclairage public souterrain, allée de la Ferme.

Délibération n°0301/2019 � Octroi de la garantie des emprunts auprès de l'Agence France Locale année 2019

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Plailly, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe

Le Conseil adopte la publication annuelle les marchés publics passés en 2018 par la commune comme suit :

Marchés de 90 000 € H.T. à 5 224 999,99 € H.T.

➤ Travaux d'aménagement divers – voirie

SA MEDINGER & Fils 60110 AMBLAINVILLE 97 442,95 € H.T.

> Travaux de construction des ateliers municipaux

Lot n°1 : Gros œuvre-Maçonnerie-Dallage-Enduits extérieurs-Carrelage Ent.CHAMEREAU 60600 FITZ JAMES 170 000,00 € H.T.

Lot n°2 : Bâtiment à ossature métallique

Ent.BOULET 62310 AZINCOURT 111 181,00 € H.T.

Lot n°3: Couverture bac acier

Ent.ECI France 75019 PARIS 93 236,00 € H.T.

Lot n°4: Bardage bois

Ent.KALITA 62144 ACQ 38 360,00 € H.T.

Lot n°5: Menuiseries extérieures Alu

Ent. SEMIT 62256 HENIN BEAUMONT 14 756,00 € H.T.

Lot n°6: Portes sectionnelles

Ent. KALITA 62144 ACQ 19 000,00 € H.T. + option : 1 380,00 €

H.T.

Lot n°7: Cloisons-Plâtrerie-Doublages-Faux plafonds

Ent.BELVALETTE 60871 RIEUX 11 987,28 € H.T.

Lot n°8 : Menuiseries intérieures bois-mobilier

Ent.KALITA 62144 ACQ 24 039,00 € H.T.

Lot n°9 : Electricité-VMC-Chauffage électrique-Sécurité/Incendie

Ent.DACHE 60100 CREIL 43 366,10 € H.T.

Lot 10: Plomberie-Sanitaire

Ent.A3T 60140 ROSOY 8 610,33 € H.T.

Lot 11 : Peintures-Sols soupples

Ent.SPRID 60000 ALLONNE 6 327,21 € H.T. + option : 5 705,00 €

H.T.

Lot 12: Serrurerie

Ent.DEMOLDER 60128 PLAILLY 63 747,60 € H.T.

Lot 13: VRD

Ent.COLAS 60300 SENLIS 109 632.63 € H.T.

En application de la loi du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales et de l'article L.5211-39-1 du CGCT, Monsieur le Président et Madame la 1^{ère} vice-présidente de la CCAC nous rappellent l'obligation d'établir un rapport relatif aux mutualisations entre services de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et des communes membres.

Monsieur le Maire présente le projet de rapport sur le schéma de mutualisation des services communaux et intercommunaux :

Ce projet est composé de 6 axes de travail, décliné en actions opérationnelles sur les thématiques suivantes :

- Ressources humaines
- Achat public
- Besoins techniques

- Salubrité et sécurité publique
- Informatique/reprographie
- Conseils en gestion de collectivités locales

Après avoir entendu l'exposé, Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le rapport de présentation du schéma de mutualisation établi en application de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h.